

InFO Flash

FO a obtenu pour vous un supplément d'intéressement

De bons résultats 2024 grâce à l'engagement des collaborateurs

Participation

Mécanisme obligatoire de redistribution des bénéfices de l'entreprise aux salariés.

Intéressement

Mécanisme négocié d'intéressement des salariés aux résultats ou aux performances de l'entreprise

versé sur le PEG , l'intéressement peut être abondé

Supplément Intéressement

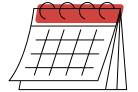
Demandé lors des NAO et obtenu par FO ce jour



1,1 mois de salaire Net en moyenne

Exemple de salaire:

- 3000€ environ 1,6 mois de salaire net
- 4000€ environ 1,5 mois de salaire net



- 10/03/2025 envoi des courriers aux salariés concernés
- Du 10/03/2025 au 31/03/2025 : Choix d'affectation

COMMENT PUIS-JE PERCEVOIR LES SOMMES LIÉES A LA PARTICIPATION ET A L'INTERESSEMENT ?

La somme issue de la **participation** peut être selon votre choix :

- Disponible et ainsi vous être versée directement sur votre salaire du mois d'avril 2025, dans ce cas elle sera soumise à
 cotisations sociales et fiscalisée.
- Réinvestie sur le PEG TF1 Actions ou le PERCOL, versement le 17/04/2025 : elle est alors défiscalisée

La somme issue de **l'intéressement** peut être selon votre choix :

Disponible et ainsi vous être versée directement sur votre salaire du mois d'avril 2025. Elle sera alors soumise
à cotisations sociales et fiscalisée.

Réinvestie sur le PEG TF1 Actions ou le PERCOL versement le 17/04/2025 : dans ce cas elle sera défiscalisée et abondée par l'entreprise pour les CDD et CDI des sociétés adhérentes.

L'intranet FO

Apple Store



MyFO Médias

#TéléchargezNotreAppliMobile

Google Store



Contactez le bureau FO:

Marie-Aude: 06 99 79 40 94 Annabelle: 06 62 92 34 28 Christophe Jacob: 06 99 18 31 46 Christophe Nieulac: 06 64 77 20 86 13/02/2025